

SECTION 4

**Portrait des entreprises agricoles
qui ignorent si elles auront une relève**

Présentation des entreprises qui ignorent si elles auront une relève

Quelque 323 entreprises prévoyant vendre ou transférer leur entreprise d'ici l'an 2005 ne savent pas si elles auront une relève.

Dans la fiche d'enregistrement 2000, les questions portant sur la relève agricole (section 3) ont été modifiées.

Ainsi, à la question 3B « Prévoyez-vous avoir de la relève pour votre exploitation » s'est ajouté un choix de réponse : « Ne sais pas ».

Ce sont donc des entreprises qui, pour des raisons que nous ne connaissons pas, ne savent réellement pas, au moment de remplir la fiche, si elles auront une relève.

Ces entreprises seront considérées en fonction de leur répartition géographique, de leurs revenus et de leur principale production.

Nous examinerons également le profil de l'exploitant, son âge et le statut juridique de son entreprise.

Répartition régionale

Près des trois-quarts (73 %) des entreprises qui ne savent pas si elles auront une relève se situent dans les cinq régions suivantes : Bas-Saint-Laurent (01), Estrie (05), Chaudière-Appalaches (12), Centre-du-Québec (16) et Montérégie (17). La Montérégie, à elle seule, totalise 20 % des entreprises (64 / 323) (tableau 4.1).

Principale source de revenu des entreprises qui ignorent si elles auront une relève

Le tableau 4.2 montre, par production, la répartition de ces entreprises potentiellement destinées à une reprise. Plus de 50 % de celles-ci se consacrent aux productions laitière et bovine.

Les proportions relatives à la répartition des productions agricoles sont sensiblement les mêmes que celles des entreprises qui n'ont pas identifié leur relève.

Tableau 4.1 – Répartition des entreprises qui ignorent si elles auront une relève, par région administrative

Région administrative	Nombre	Région administrative	Nombre
01	33	10	0
02	10	11	4
03	8	12	62
04	13	13	1
05	35	14	13
06	0	15	17
07	15	16	64
08	5	17	42
09	1		
Nombre total : 323			

Tableau 4.2 – Principale source de revenu des entreprises qui ignorent si elles auront une relève

Secteur	Total	
Lait	107	33,1 %
Bovins	56	17,3 %
Porcs	20	6,2 %
Céréales et fourrages	50	15,5 %
Acériculture	24	7,4 %
Aviculture	5	1,5 %
Fruits et légumes	29	9,0 %
Pépinières et cultures abritées	5	1,5 %
Autres animaux et productions végétales	27	8,4 %
Total	323	99,9 %

Source : MAPAQ, *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*, 2000, Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire.

Revenus agricoles totaux* des entreprises qui ignorent si elles auront une relève

Plus du tiers (34,4 %) de ces fermes, soit 111 / 323, se situent dans la strate inférieure (moins de 50 000 \$) des revenus agricoles totaux; près de 50 % de celles-ci (54 / 111) ont un revenu de moins de 20 000 \$.

On constate que 29 % des entreprises qui ignorent si elles auront une relève déclarent des revenus de 100 000 \$ à 249 999 \$, ces revenus provenant majoritairement de la production laitière.

D'ailleurs, si nous combinons la principale source de revenu avec les revenus agricoles totaux (tableau 4.3), nous constatons que près de 50 % de ces fermes génèrent des revenus agricoles supérieurs à 100 000 \$.

Tableau 4.3 – Principale source de revenu et revenus agricoles totaux des entreprises qui ignorent si elles auront une relève, 1999

Secteur	Jusqu'à 49 999 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ à 249 999 \$	250 000 \$ à 499 999 \$	500 000 \$ et plus	Autres	Total	
Lait	5	16	56	24	6	0	107	33,1 %
Bovins	34	14	5	2	0	1	56	17,3 %
Porcs	2	0	4	6	8	0	20	6,2 %
Céréales et fourrages	24	9	9	5	3	0	50	15,5 %
Acériculture	15	5	2	0	0	2	24	7,4 %
Aviculture	1	1	1	0	2	0	5	1,5 %
Fruits et légumes	13	3	11	0	2	0	29	9,0 %
Pépinières et cultures abritées	1	1	1	1	0	1	5	1,5 %
Autres animaux et productions végétales	16	3	4	0	1	3	27	8,4 %
Total	111	52	93	38	22	7	323	99,9 %

Source : MAPAQ. *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2000*, Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire.

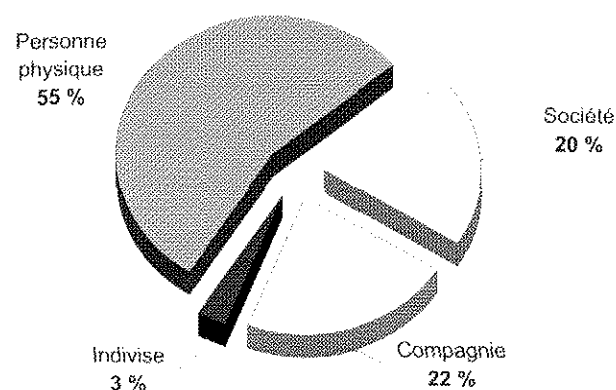
* Il y a lieu de noter que les producteurs ont été invités à inscrire sur la fiche d'enregistrement des années 2000, 1997, 1995 et 1993 des informations sur leurs revenus agricoles totaux de l'année civile précédente.

Forme juridique des entreprises qui ignorent si elles auront une relève

L'examen des formes juridiques de ces entreprises révèle que le statut d'exploitant unique « Personne physique » l'emporte d'une façon importante (55 %) sur les autres (figure 22).

La répartition des différentes formes juridiques des entreprises qui ne savent pas si elles auront une relève se compare sensiblement à la répartition de celles qui n'ont pas identifié de relève.

Figure 22 – Forme juridique des entreprises qui ignorent si elles auront une relève



Âge de l'exploitant

On note une proportion d'agriculteurs et d'agricultrices (tableau 4.4) de plus de 60 ans dans 16 % des exploitations agricoles; cette proportion atteint 39 % dans le cas des entreprises qui ignorent si elles auront une relève.

Cette importante proportion de personnes de 60 ans et plus permet de supposer que celles-ci attendent la décision de leur relève.

Notons que les femmes représentent 7,4 % de ce groupe et que 75 % de celles-ci (18) sont âgées de 55 ans et plus.

Tableau 4.4 – Âge comparé des exploitants qui ignorent s'ils auront une relève (NSP) avec les exploitants sans relève identifiée et avec l'ensemble des exploitants

Strate d'âge	Relève non identifiée	Fermes au Québec	NSP
Moins de 45 ans	17 %	42 %	15 %
45 à 49 ans	11 %	12 %	8 %
50 à 54 ans	18 %	14 %	11 %
55 à 59 ans	23 %	14 %	28 %
60 ans et plus	31 %	16 %	39 %
Aucune date	1 %	1 %	0 %
Total	101,0 %	99,0 %	101,0 %

Source : MAPAQ. *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*, 2000, Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire.

NOTE : Les caractéristiques des entreprises agricoles qui ignorent si elles auront une relève sont présentées par région administrative à l'annexe E.

SECTION 5

Portrait de la relève agricole

Présentation de la relève

Quelque 2 780 personnes seront impliquées dans une vente ou dans un transfert intergénérationnel d'ici 2005.

Dans la fiche d'enregistrement 2000, les entreprises qui prévoient une relève doivent identifier au moins une personne, au maximum deux.

Nous examinerons certaines caractéristiques de la relève, particulièrement l'âge et la formation, qu'elle soit générale ou spécialisée en agriculture. Nous traiterons également certaines variables que nous avons appliquées aux propriétaires exploitants telles la forme juridique, la source de revenu et les revenus agricoles.

Le tableau 5.1 permet de répartir la relève identifiée par les 2 231 entreprises sur l'ensemble du territoire québécois.

Tableau 5.1 – Répartition de la relève par région administrative

Région administrative	Nombre	Région administrative	Nombre
01	271	10	1
02	128	11	27
03	84	12	493
04	92	13	9
05	232	14	185
06	0	15	113
07	107	16	685
08	67	17	276
09	10		
Nombre total : 2 780			

Source : MAPAQ. *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2000*, Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire.

Âge des personnes identifiées à la relève

Près de la moitié (48 %) des personnes identifiées à la relève en 2000 avaient moins de 25 ans (figure 23). Selon les données de 1993 et de 1995, ce groupe comptait un peu moins de 40 % de jeunes, avec une pointe à 50 % en 1997 (figure 24).

Depuis 1993, les personnes de 40 ans et plus représentent 6 % de la relève identifiée.

Ces personnes forment un groupe assez singulier car 50 % d'entre elles sont repérées par des entreprises qui enregistrent moins de 50 000 \$ de revenus totaux. Elles possèdent généralement une formation générale de niveau secondaire – 56,5 % ont un diplôme d'études secondaires (DES) – mais 16,5 % n'ont aucun diplôme. On estime à 78 % la proportion de ces personnes qui se joindront aux secteurs de la production laitière, porcine, céréalière et fourragère ou de l'acériculture. Plus de 80 % des entreprises qui les ont identifiées détiennent actuellement le statut de « Personne physique ». Les femmes représentent 7,6 % (13 / 170) des personnes de 40 ans et plus.

Ce portrait global nous fait supposer que cette main-d'œuvre sera à temps partiel ou saisonnière (les sucres par exemple).

Figure 23 – Âge des personnes identifiées à la relève, 2000

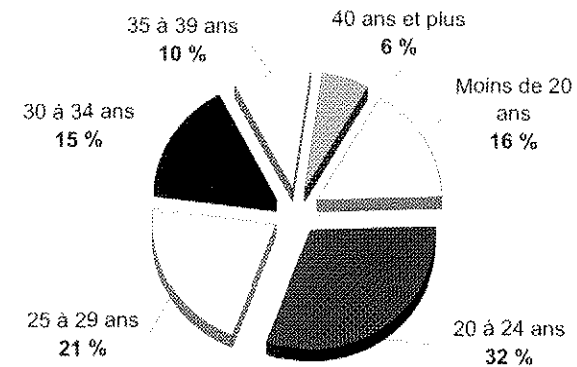
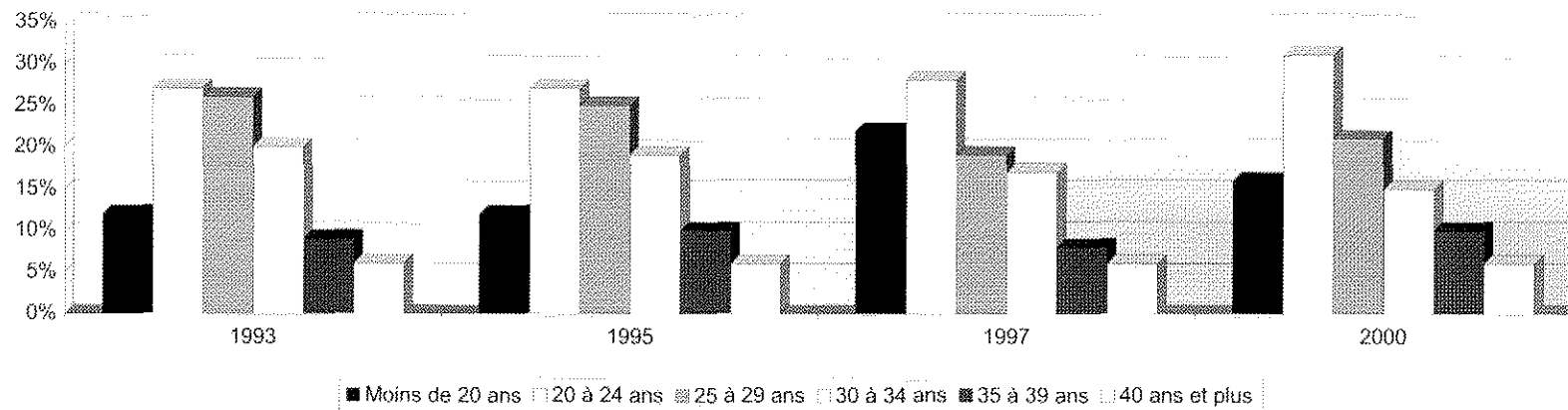


Figure 24 – Répartition proportionnelle des personnes identifiées à la relève en fonction de leur âge, 1993, 1995, 1997 et 2000



Formation de la relève identifiée

Le niveau de scolarité augmente sans cesse depuis 1993. Près de la moitié (46 %) de la relève atteint le collégial et l'université comparativement à 28 % en 1993. Il ne faut toutefois pas minimiser la proportion de personnes (10 %) qui s'établissent sur une ferme et qui ne sont titulaires d'aucun diplôme.

Dans la présente section, la formation en cours et la formation acquise sont abordées ensemble ou séparément selon les variables analysées. Nous comparons également la scolarité de la relève pour les années 1993, 1995, 1997 et 2000.

L'analyse des formations, en cours ou terminées, en fonction des ordres d'enseignement, tient compte de l'ensemble de la relève, soit un total de 2 780 personnes.

Scolarité potentielle de la relève

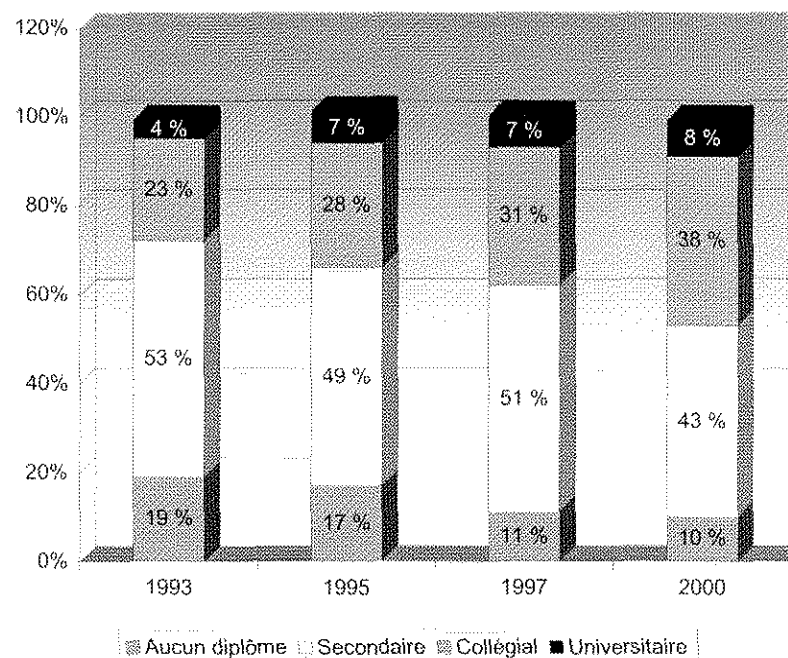
Pour établir des projections par rapport au niveau de scolarité de la relève, on additionne la formation en cours et la scolarité terminée. Il est donc présumé que toutes les personnes en formation obtiendront le diplôme associé au niveau d'études en cours. Cette approche permet de mesurer la progression de la scolarité de la relève au fil des années.

La figure 25 illustre la hausse importante du pourcentage de personnes ayant acquis une formation collégiale ou universitaire.

En 2000, 46 % des personnes de la relève avaient terminé ou poursuivaient des études collégiales ou universitaires, comparativement à 38 % (1 406 / 3 673) en 1997, à 34 % (596 / 1 747) en 1995 et à 28 % (577 / 2 097) en 1993.

Pour la période 1993 à 2000, la progression au collégial est de 15 %; cette progression a doublé pour l'université, passant de 4 à 8 %.

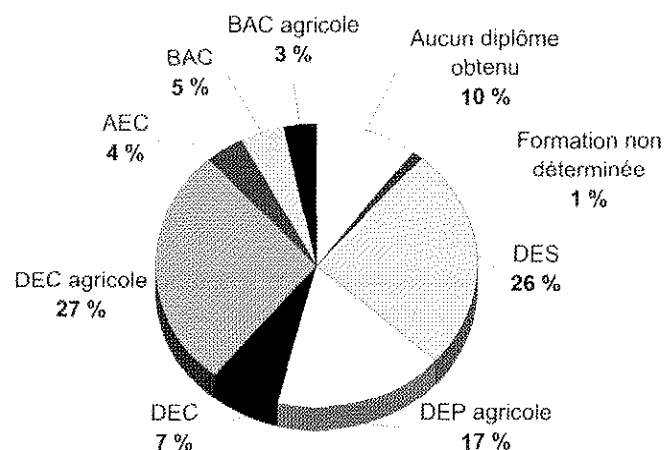
Figure 25 – Évolution du niveau d'études de la relève



Sur la figure 26, la relève 2000 est répartie selon le niveau de scolarité potentiel, les formations en cours et les formations terminées y étant fusionnées. Il s'agit plus particulièrement des 2 231 premières personnes identifiées à la relève ajoutées aux 549 deuxièmes personnes.

On observe pour la première fois dans le Profil de la relève que plus de la moitié (52 %) des personnes sont en formation spécialisée en agriculture ou l'ont complétée. Cette proportion était respectivement de 23, de 29 et de 37 % en 1993, 1995 et 1997.

Figure 26 – Relève selon la scolarité en cours et terminée, 2000



On note que cinq régions se démarquent en matière de formation spécialisée en agriculture, soit le Centre-du-Québec (17) avec 61 %, le Bas-Saint-Laurent (01) avec 59 %, le Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) avec 58 %, Laval (13) avec 56 % et enfin, la Montérégie (16) avec 54 % (annexe F.2). À l'opposé, la région de l'Outaouais (07) signale que seulement 21 % de sa relève a complété ou poursuit une telle formation spécialisée.

Le collégial domine avec 38,4 % de la relève et particulièrement le DEC agricole avec 27,5 %, soit une personne sur quatre.

Les régions de l'Outaouais (07), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) et des Laurentides (15) possèdent le taux le plus élevé de personnes sans diplôme, soit 15 % contre 10,4 % pour la moyenne provinciale. Ce sont les régions du Saguenay (02) et de la Capitale-Nationale (03) qui présentent le plus faible taux avec environ 5 %.

Formation de la relève féminine et masculine

En répartissant les personnes identifiées à la relève selon le sexe, on peut établir une distinction importante entre les niveaux de scolarité (figures 27 et 28).

On note que les femmes sans formation sanctionnée par un diplôme sont beaucoup moins nombreuses que les hommes : 4 % pour les premières, 11 % pour les seconds.

Les femmes sont plus scolarisées que les hommes. En proportion, on les retrouve en plus grand nombre dans les formations collégiales et universitaires.

Si l'on poursuit l'examen, on constate que, toute proportion gardée, les femmes sont moins nombreuses en formation agricole au secondaire (28 % contre 40 % pour les hommes). Elles dominent en formation agricole au collégial (36 % contre 27 % pour les hommes). Enfin, les hommes sont plus nombreux en formation universitaire en agriculture (47 % au regard de 32 % pour les femmes).

Figure 27 – Niveau de scolarité des femmes, 2000

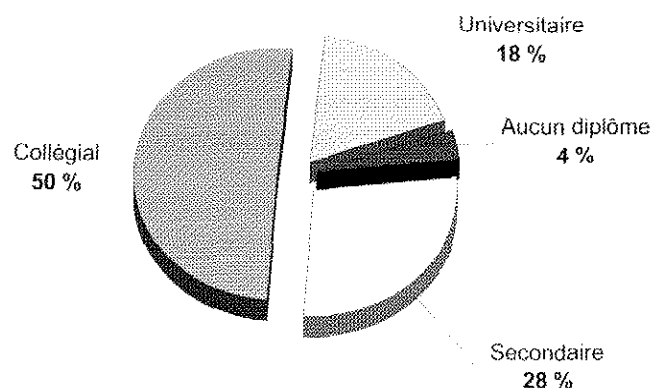
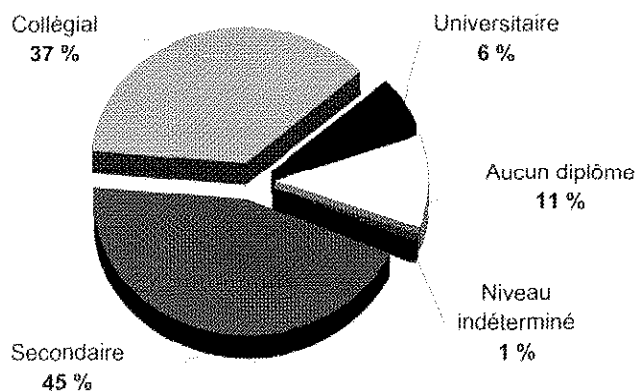


Figure 28 – Niveau de scolarité des hommes, 2000



Formation agricole de la relève

Après avoir procédé à l'examen de l'évolution du niveau d'études de la relève et de la scolarité potentielle des femmes et des hommes, nous examinerons, d'une façon plus marquée, l'ensemble de la formation agricole.

Cette formation sera traitée sous deux aspects : la scolarité terminée et la formation en cours.

INTERRUPTION DES ÉTUDES

L'interruption des études est définie en fonction de la scolarité terminée, avec ou sans diplôme, alors qu'aucune autre formation n'est en cours. On présume que les personnes dans cette situation avaient terminé leurs études au moment de remplir la fiche d'enregistrement en 2000.

Scolarité terminée

On entend par scolarité terminée, celle qui a pris fin sans qu'aucune autre formation ne soit en cours. Le niveau de formation des personnes de cette catégorie risque peu de changer et l'on doit tenir pour acquis qu'elles vont s'intégrer aux entreprises qui les ont identifiées avec la scolarité déclarée.

Le tableau 5.2 fait voir l'évolution de la relève selon la scolarité terminée pour les années 1993, 1995, 1997 et 2000. Il présente la répartition en pourcentage et en nombre des titulaires d'un diplôme et des personnes sans diplôme.

Tableau 5.2 – Formation de la relève identifiée selon la scolarité terminée (pas de formation en cours)

Formation	2000		1997		1995		1993	
Aucun diplôme obtenu	289	13,6 %	392	15,3 %	297	24,1 %	408	26,0 %
DES	577	27,1 %	1 077	42,1 %	533	43,2 %	722	46,0 %
DEP agricole	349	16,4 %	269	10,5 %	67	5,4 %	100	6,4 %
DEC	148	7,0 %	204	8,0 %	86	7,0 %	123	7,8 %
DEC agricole	508	23,9 %	447	17,5 %	163	13,2 %	148	9,4 %
AEC agricole	76	3,6 %	S.O.	0,0 %	20	1,6 %	16	1,0 %
BAC	104	4,9 %	108	4,2 %	40	3,2 %	32	2,0 %
BAC agricole	78	3,7 %	61	2,4 %	27	2,2 %	21	1,3 %
Total	2 129	100,2 %	2 558	100,0 %	1 233	99,9 %	1 570	99,9 %
Relève totale	2 780		3 673		1 747		2 097	

Source : MAPAQ, *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*, 2000, Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire.

S.O. : sans objet

L'analyse des données mène aux constats suivants :

- la formation spécialisée en agriculture (DEP, DEC, AEC, BAC) connaît une croissance importante et constante. Alors que le taux de diplômés se situait à 21,5 % en 1993 et à 37 % en 1997, il a atteint 47,5 % en 2000;
- après avoir enregistré un taux de diplômés de 46 % en 1993, la formation de base (DES) a chuté à 27 % en 2000, au profit de la formation agricole (DEP, DEC, AEC, BAC);
- la proportion des titulaires de DEC agricole est passée, en seulement sept ans, de 9,4 à 23,9 % à la suite de la promotion du DEC faite par le MAPAQ et ses partenaires;
- le taux de personnes de la relève qui sont sans diplôme décroît de façon constante. Cette population, qui demeure importante, s'établissait à 13,6 % en 2000. Elle compromet sérieusement la capacité des entreprises à faire face à de nouveaux défis. Une personne sur huit en agriculture aura donc une scolarité inférieure à celle qui est exigée sur le marché du travail.

Le traitement de la variable « Scolarité terminée selon le sexe des personnes » (figures 29 et 30) mène aux observations suivantes :

- les femmes sont plus scolarisées que les hommes;
- toute proportion gardée, les femmes sont aussi nombreuses (47,8 %) en formation agricole que les hommes (47,4 %);
- elles sont presque trois fois plus nombreuses dans les autres formations collégiales et universitaires;
- au chapitre de la formation de base (DES), ce sont les hommes qui dominent, 28,1 % contre 20 % pour les femmes;
- les femmes « Sans diplôme obtenu » sont presque trois fois moins nombreuses (5,1 %) que les hommes (14,7 %).

Figure 29 – Formation de la relève féminine selon la scolarité terminée, 2000

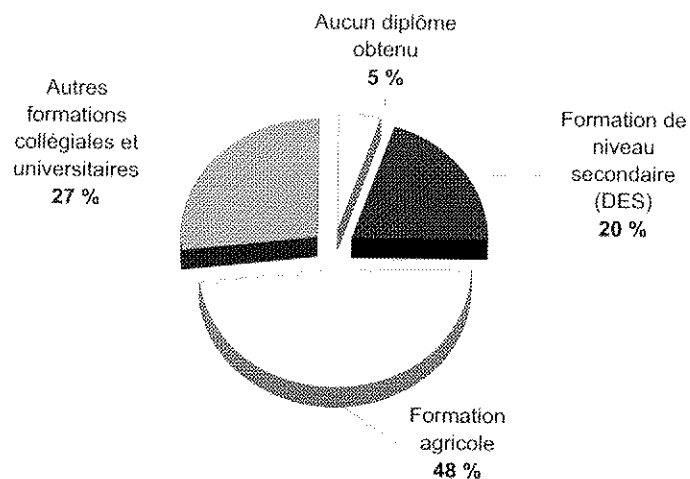
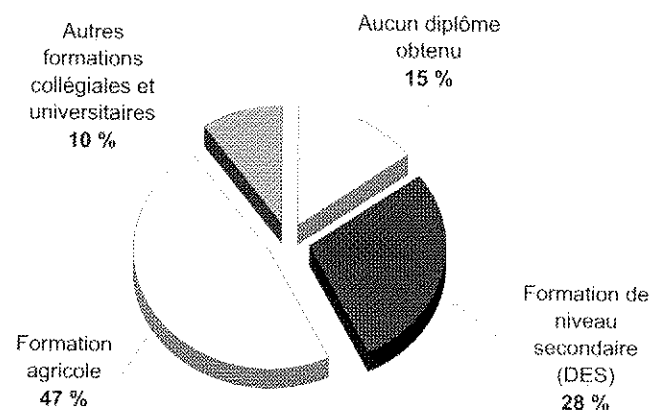


Figure 30 – Formation de la relève masculine selon la scolarité terminée, 2000



Âge et sexe de la relève

Le tableau 5.3 présente, selon l'âge et le sexe, les personnes identifiées à la relève dont la scolarité est complétée.

Les personnes de moins de 20 ans sont moins nombreuses en 2000 (6,9 %) qu'en 1997 (9,9 %) et celles de 20 à 24 ans sont plus nombreuses en 2000 (32 %) qu'en 1997 (27 %).

Cette situation résulte probablement d'une plus grande persévérance scolaire pour permettre l'atteinte de niveaux de formation plus élevés, surtout au collégial.

Près de 38 % des femmes identifiées à la relève et âgées entre 20 et 24 ans, ont complété leur scolarité; cette proportion est de 31 % chez les hommes.

Les personnes de 40 ans et plus totalisent 7,3 % de celles dont la scolarité est terminée.

On constate que 37 % (104 sur 289) des personnes sans diplôme ont moins de 25 ans.

Tableau 5.3 – Relève* titulaire ou non de diplôme sans autre formation en cours en fonction de l'âge, 2000

Âge de la relève identifiée	Sans formation en cours ou terminée		Secondaire						Collégial							
			DES		DEP agricole		Sous-total		DEC agricole		DEC		AEC agricole		Sous-total	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Moins de 20 ans	2	25	5	40	3	44	8	84	2	19	1	4	0	2	3	25
20 à 24 ans	2	79	14	89	15	145	29	234	40	203	11	24	7	26	58	253
25 à 29 ans	2	64	10	92	1	66	11	158	17	130	7	38	3	21	27	189
30 à 34 ans	2	47	6	124	1	42	7	166	8	51	5	30	1	11	14	92
35 à 39 ans	4	34	12	100	1	26	13	126	4	27	8	13	0	4	12	44
40 ans et plus	1	27	4	81	0	5	4	86	1	6	2	5	1	0	4	11
Total	13	276	51	526	21	328	72	854	72	436	34	114	12	64	118	614

Âge de la relève identifiée	Université						Total	
	BAC agricole		BAC		Sous-total			
	F	H	F	H	F	H		
Moins de 20 ans	0	0	0	0	0	0	13	134
20 à 24 ans	4	10	3	9	7	19	96	585
25 à 29 ans	7	26	15	21	22	47	62	458
30 à 34 ans	5	11	10	13	15	24	38	329
35 à 39 ans	1	6	3	15	4	21	33	225
40 ans et plus	0	8	4	11	4	19	13	143
Total	17	61	35	69	52	130	255	1 874

Source : MAPAQ. Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2000, Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire.

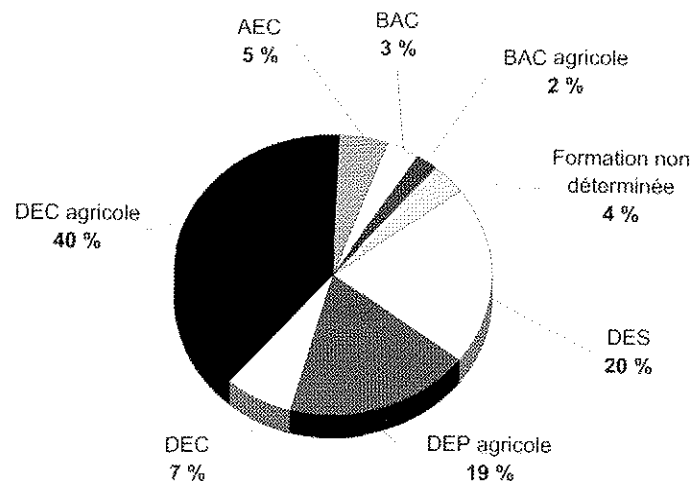
* Scolarité des premières et deuxième personnes identifiées.

Scolarité en cours

En 2000, 23 % des 2 780 personnes identifiées à la relève pour la période allant jusqu'à 2005 étaient encore aux études.

La figure 31 révèle que la majorité (66 %) de ces futurs propriétaires ont choisi une formation spécialisée en agriculture, principalement au collégial (45 %).

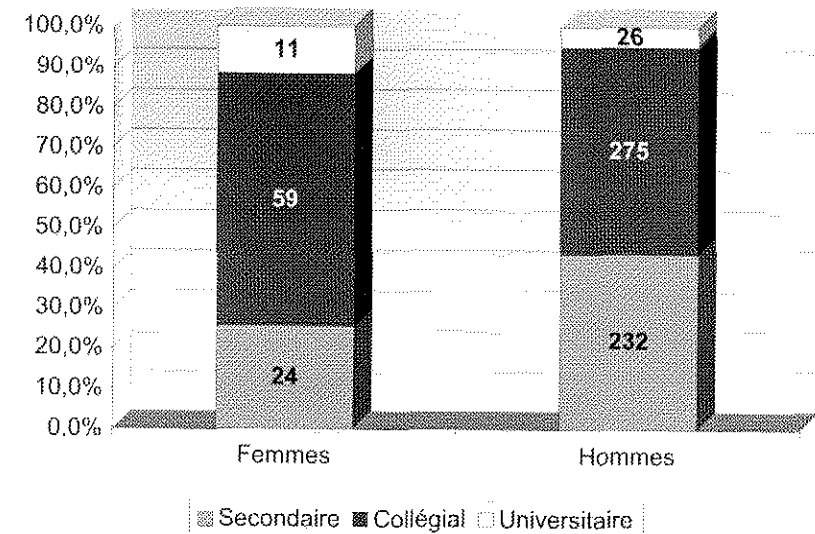
Figure 31 – Formation en cours de la relève, 2000



Alors que 33 % des personnes de la relève identifiées étaient inscrites au secondaire en 1997, cette proportion était ramenée à 20,4 % en 2000.

Il ressort de la figure 32 que près des trois quarts (74,5 %) des femmes de la relève poursuivent des études collégiales et universitaires comparativement à 56,5 % des hommes.

Figure 32 – Niveau de formation en cours selon le sexe de la relève, 2000



Les moins de 20 ans forment le bloc le plus important (47,8 %) avec 311 personnes parmi lesquelles 215 (69 %) sont en formation agricole.

N'oublions pas que 20 % (133) des personnes actuellement en formation, visent l'obtention d'un DES. On peut donc penser qu'une grande partie optera pour des études spécialisées en agriculture par la suite.

Si nous examinons le tableau 5.4, nous constatons que les personnes de 20 à 24 ans privilégient (66 %) la formation collégiale. De plus, 92 des 124 (74 %) personnes ont entrepris un DEC agricole.

Tableau 5.4 – Scolarité en cours de la relève* en fonction de l'âge, 2000

Âge de la relève identifiée	Formation non déterminée		Secondaire						Collégial							
			DES		DEP agricole		Sous-total		DEC agricole		DEC		AEC agricole		Sous-total	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Moins de 20 ans	0	2	14	64	1	68	15	132	21	117	5	11	0	5	26	133
20 à 24 ans	0	4	2	12	3	28	5	40	15	77	1	12	4	15	20	104
25 à 29 ans	1	3	1	9	2	16	3	25	2	13	1	7	0	4	3	24
30 à 34 ans	0	6	1	11	0	2	1	13	2	6	1	4	3	1	6	11
35 à 39 ans	0	7	0	8	0	3	0	11	2	2	2	1	0	0	4	3
40 ans et plus	0	1	0	11	0	0	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	23	18	115	6	117	24	232	42	215	10	35	7	25	59	275

Âge de la relève identifiée	Université						Total	
	BAC agricole		BAC		Sous-total			
	F	H	F	H	F	H		
Moins de 20 ans	0	3	0	0	0	3	41	270
20 à 24 ans	2	5	5	3	7	8	32	156
25 à 29 ans	1	3	2	4	3	7	10	59
30 à 34 ans	0	1	0	3	0	4	7	34
35 à 39 ans	0	0	1	2	1	2	5	23
40 ans et plus	0	0	0	2	0	2	0	14
Total	3	12	8	14	11	26	95	556

Source : MAPAQ. *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*, 2000, Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire.

* Scolarité des premières et deuxièmes personnes identifiées.

Autres caractéristiques de la relève

Dans les sections précédentes, nous avons observé la relève sous l'angle du propriétaire exploitant et selon certaines variables : source de revenu, valeur des ventes, statut juridique, etc.

Nous traiterons maintenant certaines de ces variables sous l'angle de la relève elle-même :

- la relève et le statut juridique de son exploitation;
- l'âge et le sexe de la relève;
- la relève en fonction de la source de revenu et des revenus agricoles totaux;
- la relève en fonction de l'âge de l'exploitant;
- la relève selon la scolarité terminée (valeur des ventes) (âge).

Nous tenterons également de préciser si les caractéristiques de la première personne identifiée à la relève sont différentes de celles de la deuxième personne.

La relève et le statut juridique de son exploitation

La relève se retrouve à 41,5 % dans une exploitation ayant le statut d'exploitant unique; le reste est presque également réparti dans les sociétés et les compagnies.

Le tableau 5.5 illustre la répartition de la relève selon le statut juridique de l'entreprise qui en a fait mention.

Un écart important sépare la première personne identifiée de la deuxième pour ce qui est des statuts « Personne physique » (43,4 % à 34,2 %) et « Compagnie » (28,3 % à 37,5 %).

Tableau 5.5 – Statut juridique en fonction de la relève identifiée

Statut juridique	Relève totale		Première relève		Deuxième relève	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Société en nom collectif	595	21,4 %	472	21,2 %	123	22,4 %
Société en participation	162	5,8 %	134	6,0 %	28	5,1 %
Société en commandite	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Coopérative	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Indivise	29	1,0 %	25	1,1 %	4	0,7 %
Personne physique	1 155	41,5 %	968	43,4 %	188	34,2 %
Compagnie	838	30,1 %	631	28,3 %	206	37,5 %
Autre	1	0,0 %	1	0,0 %	0	0,0 %
Total	2 780	99,8 %	2 231	100,0 %	549	99,9 %

Source : MAPAQ. *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*, 2000, Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire.

En répartissant la relève identifiée, par région administrative, selon le statut juridique de l'entreprise, on constate que les régions Chaudière-Appalaches (12) et Montérégie (16) comptent le plus grand nombre de compagnies; en effet, 47 % des compagnies qui ont identifié leur relève se retrouvent dans ces deux régions (396 / 838).

Âge et sexe de la relève par région administrative

Les régions du Bas-Saint-Laurent (01), de l'Estrie (05), de Chaudière-Appalaches (12), de la Montérégie (16) et du Centre-du-Québec (17) totalisent 70 % de toute la relève identifiée et 86 % de toute la relève féminine. Presque la moitié (46 %) des hommes de 40 ans et plus se retrouvent dans l'Outaouais (07), Chaudière-Appalaches (12) et la Montérégie (16) (annexe F5).

La distribution de la relève (première et deuxième personne) se fait sensiblement dans les mêmes proportions pour les régions mentionnées.

La proportion des femmes de moins de 25 ans est plus importante (52 %) que celle des hommes (47 %).

Près de 50 % (1 327) de toute la relève a moins de 25 ans (tableau 5.6). Le groupe le plus imposant, soit celui des 20 à 24 ans atteint 31,3 %. La situation se répète pour la première et la deuxième relève.

Si la tendance se maintient, la relève féminine sera associée à 12,6 % (350 / 2 780) des transferts ou des ventes d'exploitations agricoles d'ici 2005.

Tableau 5.6 – Répartition selon l'âge et le sexe de la relève

Strate d'âge	Relève totale		F		H		Première relève (femmes et hommes)		Deuxième relève (femmes et hommes)	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 20 ans	458	16,4 %	54	15,4 %	404	16,6 %	336	15,1 %	122	22,2 %
20 à 24 ans	869	31,3 %	128	36,6 %	741	30,5 %	687	30,8 %	182	33,2 %
25 à 29 ans	589	21,2 %	72	20,6 %	517	21,3 %	501	22,5 %	88	16,0 %
30 à 34 ans	408	14,7 %	45	12,9 %	363	14,9 %	331	14,8 %	77	14,0 %
35 à 39 ans	286	10,3 %	38	10,9 %	248	10,2 %	234	10,5 %	52	9,5 %
40 ans et plus	170	6,1 %	13	3,7 %	157	6,5 %	142	6,4 %	28	5,1 %
Total	2 780	100,0 %	350	100,1 %	2 430	100,0 %	2 231	100,1 %	549	100,0 %

Source : MAPAQ, *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*, 2000, Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire.

La relève en fonction de la source de revenu et des revenus agricoles* totaux

La production laitière procure près de 50 % de tous les revenus de la relève prévus d'ici 2005.

Les données du tableau 5.7 confirment que les deuxièmes personnes identifiées par l'exploitant se répartissent sensiblement dans les mêmes productions et dans les mêmes proportions que celles de la première relève.

Tableau 5.7 – Situation de la relève en fonction de la source de revenu

Source de revenu	Relève totale		Première relève		Deuxième relève	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Lait	1 361	49,0 %	1 088	48,8 %	273	49,7 %
Bovins	356	12,8 %	308	13,8 %	48	8,7 %
Porcs	211	7,6 %	159	7,1 %	52	9,5 %
Céréales et fourrages	284	10,2 %	229	10,3 %	55	10,0 %
Acériculture	125	4,5 %	96	4,3 %	29	5,3 %
Aviculture	94	3,4 %	73	3,3 %	21	3,8 %
Fruits et légumes	200	7,2 %	155	6,9 %	45	8,2 %
Pépinières et cultures abritées	33	1,2 %	26	1,2 %	7	1,3 %
Autres animaux et productions végétales	116	4,2 %	97	4,3 %	19	3,5 %
Total	2 780	100,1 %	2 231	100,0 %	549	100,0 %

Source : MAPAQ. *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2000*, Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire.

* Le revenu est celui de l'année civile 1999.

Le tableau 5.8 illustre clairement l'écart entre les revenus agricoles totaux des première et deuxième relèves.

Même s'il semble « normal » que moins de personnes de la deuxième relève touchent des revenus inférieurs à 100 000 \$, il est surprenant de constater que la situation se répète pour les revenus de 100 000 \$ à 249 999 \$.

Pour des revenus supérieurs à 500 000 \$, la proportion de la deuxième relève double celle de la première et se répartit majoritairement dans le porc (28) et le lait (25).

Tableau 5.8 – Situation de la relève en fonction des revenus agricoles totaux, 1999

Revenus	Relève totale		Première relève		Deuxième relève	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Jusqu'à 49 999 \$	520	18,7 %	444	19,9 %	76	13,8 %
50 000 \$ à 99 999 \$	308	11,1 %	264	11,8 %	44	8,0 %
100 000 \$ à 249 999 \$	1 013	36,4 %	846	37,9 %	167	30,4 %
250 000 \$ à 499 999 \$	622	22,4 %	458	20,5 %	164	29,9 %
500 000 \$ et plus	285	10,3 %	193	8,7 %	92	16,8 %
Aucun revenu déclaré	32	1,2 %	26	1,2 %	6	1,1 %
Total	2 780	100,1 %	2 231	100,0 %	549	100,0 %

Source : MAPAQ. *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2000*, Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire.

La relève en fonction de l'âge de l'exploitant

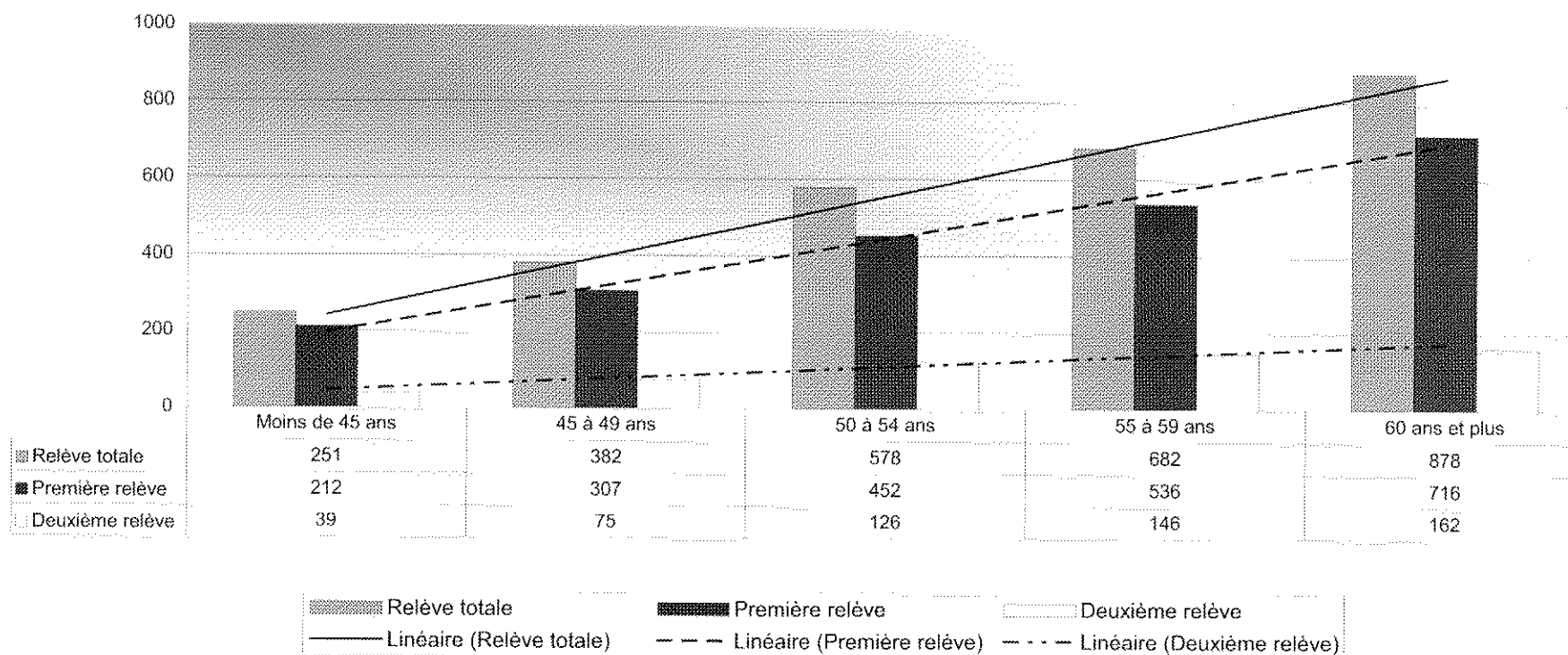
Près du tiers (878) de la relève est identifiée par des exploitants de plus de 60 ans.

Le nombre de personnes identifiées à la relève progresse au même rythme que l'âge de l'exploitant, comme le démontre la ligne de tendance de la figure 33.

La deuxième relève représente 20 % de la relève totale et augmente avec l'âge de l'exploitant.

Le sexe de la relève en fonction de l'âge de l'exploitant par région administrative se trouvent à l'annexe F8.

Figure 33 – Répartition de la relève selon l'âge de l'exploitant



La relève selon la scolarité terminée et la valeur des ventes

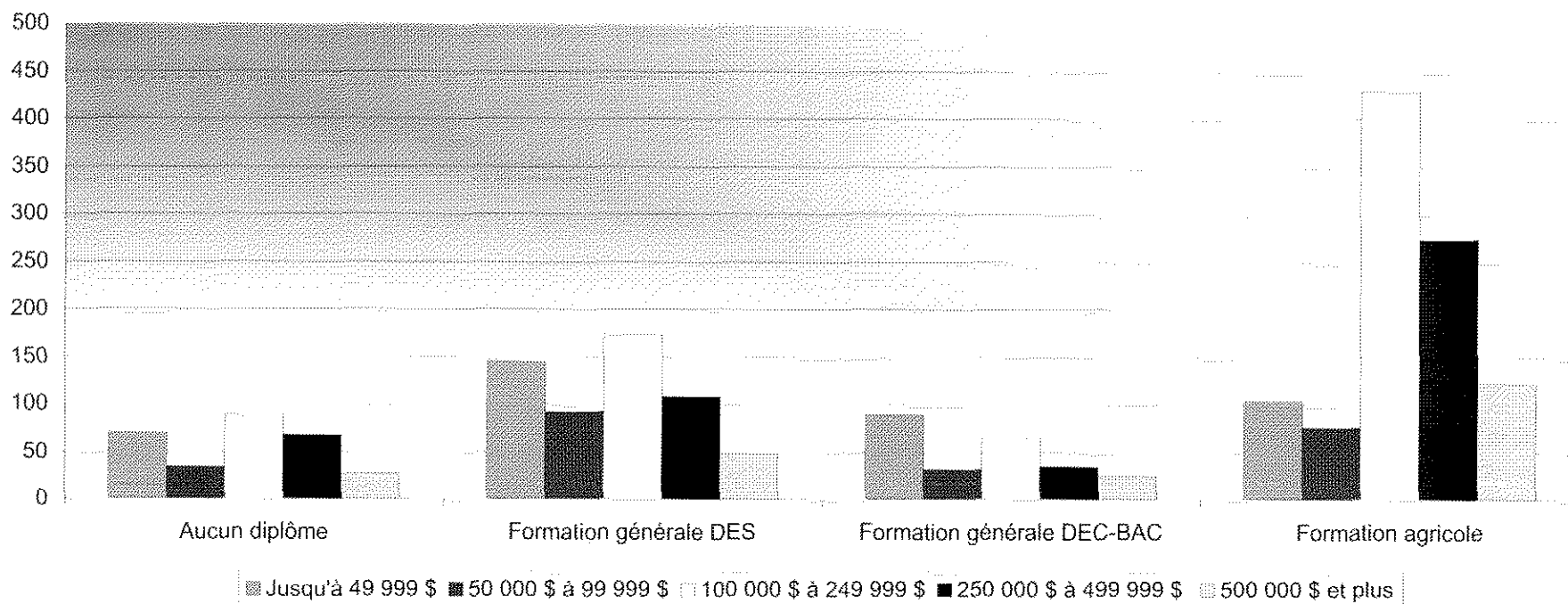
La majorité des personnes du groupe « Scolarité obtenue » ne hausseront pas leur niveau de formation.

Cette comparaison entre la scolarité obtenue et la valeur des ventes met en évidence la complexité du fonctionnement de l'entreprise à laquelle ces futurs exploitants agricoles devront faire face.

En effet, plus la taille de l'entreprise est grande, plus cette dernière génère de revenus. Son fonctionnement est donc plus complexe et plusieurs personnes doivent apprendre à travailler ensemble.

La figure 34 nous éclaire sur l'importance significative de la formation générale, particulièrement celle du secondaire, quand on regroupe la relève identifiée dont la scolarité est complétée en fonction des strates de revenus des entreprises.

Figure 34 – Scolarité terminée de la relève et valeur des ventes



Les personnes (358) qui possèdent une formation générale (DES -DEC -BAC), et particulièrement un DEC, dominent (56 %) dans les 642 fermes dont le revenu agricole est inférieur à 100 000 \$.

Par ailleurs, 825 des 1 005 personnes (82 %) possédant une formation agricole exploiteront des fermes dont le revenu agricole sera supérieur à 100 000 \$.

Selon le tableau 5.9, une portion importante de cette relève ne possède aucun diplôme (288 sur 2 106) alors que 184 seront des gestionnaires d'entreprises dont les revenus dépasseront 100 000 \$. Dans 27 cas, il s'agira de fermes dont les revenus seront supérieurs à un demi-million.

À partir du même tableau, on peut faire les observations suivantes :

- un fort contingent de femmes (49) et d'hommes (359) sont appelés à devenir propriétaires de fermes dont le revenu est inférieur à 50 000 \$;
- la proportion de femmes est plus importante (13 % - 9 / 68) dans le groupe de formation générale (DEC-BAC) pour des revenus de 500 000 \$ et plus que celle des hommes qui équivaut à 9 % (16 / 178);
- en respectant les proportions, il n'existe pas d'écart important entre les hommes et les femmes qui ont une formation agricole et ce, dans les cinq strates de revenus;
- près de 40 % (396 / 1 005) de ceux et celles qui possèdent une formation agricole administreront des fermes dont le revenu agricole sera supérieur au quart de million.

Tableau 5.9 – Scolarité terminée de la relève selon la valeur des ventes*

Revenu	Aucun diplôme				Formation générale DES				Formation générale DEC-BAC				Formation agricole			
	Nbre Total	%	Nbre F	Nbre H	Nbre Total	%	Nbre F	Nbre H	Nbre Total	%	Nbre F	Nbre H	Nbre Total	%	Nbre F	Nbre H
Jusqu'à 49 999 \$	70	24,3	4	66	145	25,6	10	135	89	36,2	22	67	104	10,4	13	91
50 000 \$ à 99 999 \$	34	11,8	4	30	92	16,2	10	82	32	13,0	10	22	76	7,6	13	63
100 000 \$ à 249 999 \$	89	30,9	5	84	174	30,7	16	158	65	26,4	21	44	429	42,7	51	378
250 000 \$ à 499 999 \$	68	23,6	0	68	108	19,0	9	99	35	14,2	6	29	274	27,3	32	242
500 000 \$ et plus	27	9,4	0	27	48	8,5	4	44	25	10,2	9	16	122	12,2	12	110
Total	288	100,0	13	275	567	100,0	49	518	246	100,0	68	178	1 005	100,2	121	884

Source : MAPAQ. *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2000*, Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire.

Note : Les dossiers de 23 personnes comportent des erreurs.

* Il s'agit du revenu déclaré à la fiche d'enregistrement de 2000 mais qui correspondent aux revenus de l'année civile 1999.

Admissibilité aux aides à l'établissement

L'admissibilité aux aides à l'établissement de La Financière agricole du Québec repose sur une extrapolation, pour les besoins de l'étude. En effet, seule la relève de 39 ans et moins doit être considérée. Par conséquent, ce sont 1 713 individus sur une possibilité de 2 610 qui pourraient se prévaloir de cette mesure. Cette analyse est effectuée à partir de statistiques sur la formation en cours ou sur les derniers diplômes obtenus par ces personnes. D'autres critères sont toutefois considérés lors de l'analyse des demandes par La Financière agricole du Québec.

Définition des paramètres de formation

Les diplômes suivants rendent leurs titulaires admissibles à la prime de premier niveau : études collégiales et universitaires en agriculture, soit le DEC agricole et le BAC agricole.

Le deuxième niveau comprend le diplôme d'études professionnelles en agriculture, le diplôme d'études collégiales autre qu'en techniques agricoles et le baccalauréat dans une discipline autre que les sciences agricoles.

Les personnes sans diplôme et les diplômés d'études secondaires autres que les DEP spécialisés en agriculture ne sont pas admissibles à ces aides.

Des 2 780 personnes identifiées à la relève, 2 610 ont 39 ans et moins. De ce nombre, 259 femmes et 1 454 hommes pourraient devenir admissibles à une aide à l'établissement de La Financière agricole une fois leurs études terminées. Cela représente près des deux tiers de la relève identifiée de moins de 40 ans : 74 % des femmes identifiées comme relève (259 / 350) y seraient admissibles comparativement à 60 % (1 454 / 2 430) des hommes.

L'impact de l'augmentation de la scolarité est évident : pour l'ensemble du Québec, 62 % des personnes seraient admissibles aux aides comparativement à 51 % en 1997.

Répartition des aides à l'établissement de la relève par région

Le tableau 6.0 présente, par région administrative, les personnes susceptibles de bénéficier des aides à l'établissement.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) vient en tête avec 69 % (si l'on exclut la région 10 avec une seule personne) alors que la région de l'Outaouais, avec 37 %, enregistre le plus bas taux d'admissibilité.

Les bénéficiaires du niveau 2 des aides à l'établissement dominent dans dix régions alors que ceux du niveau 1 les surpassent dans les régions 02, 14, 15 et 16.

On constate que douze régions ont nettement amélioré leur taux d'admissibilité. On note plus particulièrement les régions de l'Estrie (05), de l'Abitibi-Témiscamingue (08), de Chaudière-Appalaches (12), des Laurentides (15), de la Montérégie (16) et du Centre-du-Québec (17) qui ont augmenté leur taux de 10 % et plus depuis 1997.

Tableau 6.0 – Répartition régionale de l'admissibilité aux aides à l'établissement de La Financière agricole du Québec, relève de 39 ans et moins, 2000

Régions administratives	Niveau 1				Niveau 2				Total			Relève totale
	F	H	Total	% dans la région	F	H	Total	% dans la région	Total	% d'admissibilité 2000	% d'admissibilité 1997	
01	15	73	88	32	7	81	88	32	176	65	58	271
02	7	42	49	38	3	36	39	30	88	69	63	128
03	3	21	24	29	3	23	26	31	50	60	45	84
04	3	18	21	23	4	29	33	36	54	59	52	92
05	14	43	57	25	10	73	83	36	140	60	48	232
06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07	2	12	14	13	7	19	26	24	40	37	38	107
08	5	10	15	22	3	23	26	39	41	61	43	67
09	0	1	1	10	4	1	5	50	6	60	57	10
10	0	0	0	0	0	1	1	100	1	100	0	1
11	0	3	3	11	1	9	10	37	13	48	44	27
12	19	110	129	26	18	147	165	34	294	60	47	492
13	0	0	0	0	0	6	6	67	6	67	57	9
14	5	56	61	33	11	37	48	26	109	59	52	186
15	9	31	40	35	4	21	25	22	65	58	45	113
16	34	216	250	36	38	153	191	28	441	64	52	685
17	16	74	90	33	14	85	99	36	189	68	57	276
Ensemble du Québec	132	710	842	30	127	744	871	31	1 713	62	51	2 780
% de la relève de 39 ans et moins	5	26	30		5	27	31					

Source : MAPAQ. *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*, 2000. Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire.

Subventions liées à la formation professionnelle agricole

Pour être admissible aux aides à l'établissement de La Financière agricole, l'entreprise doit, entre autres, démontrer qu'elle compte au moins une exploitante ou un exploitant :

- qui est âgé d'au moins 18 ans et n'a pas atteint l'âge de 40 ans;
- qui a un projet d'établissement présentant des perspectives de rentabilité;
- qui détient au moins 20 % des parts de l'entreprise agricole;
- qui possède une expérience agricole pertinente d'au moins un an;
- qui a acquis la formation exigée par le programme d'aide à l'établissement.

La subvention de capital est de 20 000 \$ ou de 30 000 \$ par individu, jusqu'à un maximum de quatre personnes par entreprise. La subvention de 20 000 \$ est accordée aux personnes admissibles qui sont titulaires d'un diplôme d'études professionnelles en agriculture ou l'équivalent. Les titulaires d'un diplôme d'études collégiales en agriculture ou l'équivalent peuvent recevoir 30 000 \$ (voir le tableau à la page suivante). Cette subvention peut atteindre un maximum de 120 000 \$ s'il s'agit d'une exploitation de groupe.

Les subventions, qui varient selon la formation agricole, sont accordées en plus d'une protection contre la hausse des taux d'intérêt sur les prêts. En effet, un emprunteur ayant un diplôme d'études collégiales en agriculture ou l'équivalent et qui satisfait à l'ensemble des exigences bénéficie d'un taux d'intérêt plafonné à 6 % pendant les cinq premières années du prêt à l'établissement. Ce taux s'applique à un montant maximum de 250 000 \$. Pour les titulaires du DEP ou l'équivalent, le taux d'intérêt plafonné est de 7 %. Dans les autres cas, le taux plafonné est de 8 %.

Pour plus d'information, consulter le site de La Financière agricole du Québec à l'adresse suivante : www.financiereagricole.qc.ca.

Les exigences

Exigences de formation professionnelle et d'expérience agricole pour être admissible aux subventions en vertu du programme d'aide à l'établissement de La Financière		
Formation et expérience	Subvention de capital	Taux d'intérêt plafonné pendant 5 ans à :
Formation de 1 ^{er} niveau* + 1 an d'expérience agricole	30 000 \$	6 %
Formation de 2 ^e niveau ** + 1 an d'expérience agricole	20 000 \$	7 %

* 1^{er} niveau :

1. Un baccalauréat en science agricole.
2. Un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques agricoles, à l'exclusion du programme en transformation des aliments.
3. Trois attestations d'études collégiales (AEC) dans le secteur de l'agriculture, totalisant au moins 60 unités de cours visant l'acquisition de compétences différentes.
4. Un diplôme d'études professionnelles (DEP) dans le secteur de l'agriculture, à l'exclusion de ceux du domaine de la mécanique agricole, de la réalisation d'aménagements paysagers et de la fleuristerie, et deux attestations d'études collégiales (AEC) dans le secteur de l'agriculture, totalisant au moins 40 unités de cours visant l'acquisition de compétences différentes.
5. Un diplôme d'études secondaires (DES) avec mention dans le secteur de l'agriculture, à l'exclusion de ceux du domaine de la mécanique agricole, de la réalisation d'aménagements paysagers et de la fleuristerie, et deux attestations d'études collégiales (AEC) dans le secteur de l'agriculture, totalisant au moins 40 unités de cours visant l'acquisition de compétences différentes.

6. Un baccalauréat dans une discipline autre qu'en science agricole et 20 crédits en science agricole ou 20 unités de l'enseignement collégial en techniques agricoles à l'exclusion du domaine de la technologie alimentaire.
7. Un diplôme d'études collégiales (DEC) autre que celui visé au paragraphe 2 et 20 unités de l'enseignement collégial en techniques agricoles, à l'exclusion du domaine de la transformation alimentaire, ou 20 crédits de niveau universitaire en science agricole.
8. Un baccalauréat en biologie ou un diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques du milieu naturel, option aquiculture, dans le cas d'un établissement en aquiculture.
9. Un baccalauréat en sciences forestières dans le cas d'un établissement en acériculture ou en production d'arbres de Noël.
10. Toute autre formation professionnelle reconnue par le ministère de l'Éducation comme étant au moins équivalente à l'une des formations décrites aux paragraphes 1 à 9.

Aux fins des paragraphes 4 et 5, les programmes *Pratique des affaires en agriculture* 900.86, *Planification et régie de la production agricole* 902.02, *Gestion de l'entreprise agricole* 902.03 sont assimilés à des attestations d'études collégiales de 20 unités.

**** 2^e niveau :**

1. Un baccalauréat dans une discipline autre qu'en science agricole.
2. Un diplôme d'études collégiales (DEC) autre qu'en techniques agricoles.
3. Un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques agricoles du domaine de la transformation alimentaire.

4. Un diplôme d'études professionnelles (DEP) dans le secteur de l'agriculture, à l'exclusion de ceux du domaine de la mécanique agricole, de la réalisation d'aménagements paysagers et de la fleuristerie.
5. Un diplôme d'études secondaires (DES) avec mention dans le secteur de l'agriculture, à l'exclusion de ceux du domaine de la mécanique agricole, de la réalisation d'aménagements paysagers et de la fleuristerie.
6. Une attestation d'études collégiales (AEC) dans le secteur de l'agriculture totalisant au moins 20 unités ou l'une ou l'autre des attestations d'études collégiales suivantes : *Pratique des affaires en agriculture* 900.86, *Planification et régie de la production agricole* 902.02 et *Gestion de l'entreprise agricole* 902.03.
7. Un diplôme d'études secondaires (DES) et 20 unités de l'enseignement collégial en techniques agricoles, à l'exclusion du domaine de la transformation alimentaire.
8. Un diplôme d'études professionnelles (DEP) dans le secteur de l'aquiculture, dans le cas d'un établissement en aquiculture.
9. Toute autre formation professionnelle reconnue par le ministère de l'Éducation comme étant au moins équivalente à l'une des formations décrites aux paragraphes 1 à 8.

NOTE : Les caractéristiques de la relève agricole sont fournies à l'annexe F.